

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Identificateur du produit: Prolink Produit À Nettoyeur Les Vitres

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000001483

Restrictions conseillées

Utilisation du produit: Nettoyant

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

NOM DE LA SOCIETE: Pro-Link Canada
Adresse: Box 67082, 421 Richmond Road
Ottawa, Ontario K2A 4E4

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Gaz sous pression

Gaz comprimé

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Attention

Mention de Danger: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseil de Prudence

Entreposage: Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH: Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Ethanol		64-17-5	1 - 5%
Ethanol, 2-butoxy-		111-76-2	1 - 5%
Propane		74-98-6	1 - 5%
Butane		106-97-8	1 - 5%
2-Propanol, 2-methyl-		75-65-0	0 - 0.1%
Acetic acid, phenylmethyl ester		140-11-4	0 - 0.1%
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester		84-66-2	0 - 0.1%
Benzene, 1,1'-oxybis-		101-84-8	0 - 0.1%
Ethanone, 1-phenyl-		98-86-2	0 - 0.1%
Stoddard solvent		8052-41-3	0 - 0.1%
Benzaldehyde		100-52-7	0 - 0.1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Données non disponibles.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Données non disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Couper le débit de gaz. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Données non disponibles.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.
Mesures de Précautions Environnementales:	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:	Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:	Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit frais. Aérosol Niveau 1

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Ethanol	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanol	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996,

			tableau 21) (05 2009)
Ethanol	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2009)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm 97 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethanol, 2-butoxy-	8 HR ACL	20 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	30 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm 97 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Butane	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm 303 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
2-Propanol, 2-methyl-	8 HR ACL	100 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	125 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm 303 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm 61 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	8 HR ACL	10 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	20 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	TWA	1 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm 14 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
	TWA	1 ppm 7 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	1 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	8 HR ACL	1 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	15 MIN ACL	2 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	TWA	1 ppm 7 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	1 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	2 ppm 14 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
	TWA	1 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)

Ethanone, 1-phenyl-	8 HR ACL	10 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	15 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm 49 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm 49 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Stoddard solvent	TWA	100 ppm 572 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Stoddard solvent	STEL	580 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	290 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Stoddard solvent	TWA	100 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Stoddard solvent	15 MIN ACL	125 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	8 HR ACL	100 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Stoddard solvent	TWA	100 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Stoddard solvent	TWA	100 ppm 525 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Stoddard solvent	TWA	100 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Benzaldehyde	STEL	4 ppm 17 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau

Protection des Mains: Données non disponibles.

Autre: Données non disponibles.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Liquide

Forme: Gaz sous pression Aérosol pulvérisé

Couleur: Données non disponibles.

Odeur: Données non disponibles.

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

pH: 9.1 - 10.1

Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition: Estimé 100 °C

Point d'éclair:	Données non disponibles.
Taux d'évaporation:	Données non disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aérosol non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	551 - 689 kPa (21 °C)
Densité de vapeur:	Données non disponibles.
Densité:	0.97 g/cm ³
Densité relative:	Données non disponibles.
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Données non disponibles.
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Données non disponibles.
Produits de Décomposition Dangereux:	Données non disponibles.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: ETAmél: 60,310.88 mg/kg

Cutané

Produit: ETAmél: 23,039.72 mg/kg

Inhalation

Produit: ETAmél: 690.85 mg/l
ETAmél : 172.71 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 7 - 14 Weeks): 10 %(m) Voie orale
Résultat expérimental, étude clé

Ethanol, 2-butoxy- DSENO (Lapin(Femelle, mâle), Voie cutanée, 90 d): > 150 mg/kg Voie
cutanée Résultat expérimental, étude clé

DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 90 d): < 82 mg/kg Voie orale Résultat
expérimental, étude clé

	DSENO (Le rat(Femelle), Inhalation, 2 yr): < 31 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Propane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Butane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid, phenylmethyl ester	DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 900 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire
	DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 13 Weeks): 480 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 6 - 16 Weeks): 150 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Benzene, 1,1'-oxybis-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie cutanée, 13 Weeks): 100 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé
	DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 301 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-phenyl-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 17 Weeks): 10,000 ppm(m) Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire
	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale): 225 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
	DMENO (Le rat(Femelle), Voie orale): 750 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
	DMENO (Le rat(Mâle), Voie orale): 750 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Stoddard solvent	DSENO (Rat, Inhalation – vapeurs): 1.9 mg/l (Organe(s) cible(s): Système nerveux)
Benzaldehyde	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, 14 d): 500 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Ethanol, 2-butoxy-	in vivo (Lapin): Irritant Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid, phenylmethyl ester	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
1,2- Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Benzene, 1,1'-oxybis-	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-phenyl-	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude complémentaire
Benzaldehyde	in vivo (Lapin): aucune conclusion ne peut être tirée en raison de données limitées Résultat expérimental, étude du poids de la preuve

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol	Lapin, 1 - 24 hrs: Non irritant
Ethanol, 2-butoxy-	Lapin, 24 - 72 hrs: Irritant
Benzene, 1,1'-oxybis-	Lapin, 48 - 72 hrs: Effet irritant.
Ethanone, 1-phenyl-	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant Lapin, 48 hrs: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol	Sensibilisation de la peau., in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Ethanol, 2-butoxy-	Sensibilisation de la peau., in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Acetic acid, phenylmethyl ester	Sensibilisation de la peau., in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant
1,2- Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	Sensibilisation de la peau., in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Benzene, 1,1'-oxybis-	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant Sensibilisation de la peau:, in vivo (Humain): Non sensibilisant
Benzaldehyde	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Stoddard solvent Risque potentiel de cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérogène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:
Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale**In vitro**

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 2-methyl- Inhalation – poussières et brouillards: Irritation des voies respiratoires. -
Catégorie 3 avec une irritation des voies respiratoires.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Stoddard solvant Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres Effets:

Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:**Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 15.3 g/l Résultat expérimental, étude clé

Ethanol, 2-butoxy- LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 1,474 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Propane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Butane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

2-Propanol, 2-methyl- LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): > 961 mg/l Résultat expérimental, étude clé
NOAEL (Pimephales promelas, 96 h): 961 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Acetic acid, phenylmethyl ester LC 50 (Oryzias latipes, 96 h): 3.48 - 4.6 mg/l Mortalité
LC 50 (Oryzias latipes, 96 h): 4 mg/l Autre, étude clé

1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 1.9 mg/l Résultat expérimental, étude clé
LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 12 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Benzene, 1,1'-oxybis- LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 4.2 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Ethanone, 1-phenyl- LC 50 (Pimephales promelas, 48 h): 164 mg/l Mortalité

	LC 50 (Pimephales promelas, 72 h): 158 mg/l Mortalité
	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 162 mg/l Mortalité
	LC 50 (Pimephales promelas, 1 h): > 200 mg/l Mortalité
	LC 50 (Pimephales promelas, 24 h): 164 mg/l Mortalité
Benzaldehyde	LC 50 (96 h): 12.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Invertébrés Aquatiques	
Produit:	Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Ethanol	LC 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 5,012 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethanol, 2-butoxy-	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 1,550 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Butane	LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
2-Propanol, 2-methyl-	NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 180 mg/l Résultat expérimental, étude clé EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 933 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid, phenylmethyl ester	EC 50 (Daphnia magna, 24 h): 25 mg/l Résultat expérimental, étude clé EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 17 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 10 mg/l Résultat expérimental, étude clé
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 43 mg/l Résultat expérimental, étude clé LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 90 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Benzene, 1,1'-oxybis-	LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.7 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 1 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-phenyl-	LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 528 mg/l Résultat expérimental, étude clé LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 162 mg/l Résultat expérimental, non spécifié
Benzaldehyde	EC 50 (Daphnia magna, 24 h): 50 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol	NOAEL (Oryzias latipes): 7,900 mg/l Relevé de la substance support (analogue structural ou substitut), étude support
Ethanol, 2-butoxy-	NOAEL (Danio rerio): > 100 mg/l Résultat expérimental, étude clé

2-Propanol, 2-methyl- NOAEL (Clarias gariepinus): 332 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol LC 50 (Daphnia magna): 454 mg/l Résultat expérimental, étude clé
NOAEL (Daphnia magna): 9.6 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Ethanol, 2-butoxy- EC 50 (Daphnia magna): 297 mg/l Résultat expérimental, étude clé
EC 10 (Daphnia magna): 134 mg/l Résultat expérimental, étude clé

1,2-Benzenedicarboxylic NOAEL (Daphnia magna): 25 mg/l Résultat expérimental, étude clé
acid, 1,2-diethyl ester

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol 95 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Ethanol, 2-butoxy- 90.4 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Propane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

Butane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

2-Propanol, 2-methyl- 2.6 - 5.1 % (29 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Acetic acid, phenylmethyl ester 100 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

1,2-Benzenedicarboxylic 94.6 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
acid, 1,2-diethyl ester

Benzene, 1,1'-oxybis- 76 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Ethanone, 1-phenyl-	> 30 % (14 d) Déteecté dans l'eau. Résultat expérimental, non spécifié
	94 % (6 d) Déteecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire
	64.7 % (14 d) Déteecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
	50 % (6 d) Sédiment Résultat expérimental, étude clé
	40 - 82 % (20 d) Sédiment Résultat expérimental, étude clé

Benzaldehyde	>= 95 % Déteecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
--------------	---

Rapport DBO/DCO

Produit:	Données non disponibles.
-----------------	--------------------------

Potentiel de Bio-accumulation**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

Produit:	Données non disponibles.
-----------------	--------------------------

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol	Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 4.5 Sédiment aquatique Relevé de la substance support (analogue structural ou substitut), étude support
Acetic acid, phenylmethyl ester	Coefficient de Bioconcentration (BCF): 8 Sédiment aquatique Estimation par calcul, étude clé
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	Lepomis macrochirus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 117 (S'écouler à travers)
Benzene, 1,1'-oxybis-	Oncorhynchus mykiss, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 200 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-phenyl-	Divers, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.47 Sédiment aquatique Estimation par calcul, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit:	Données non disponibles.
-----------------	--------------------------

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanone, 1-phenyl-	Log K _{ow} : 1.58 - 1.8 non Résultat expérimental, étude complémentaire
	Log K _{ow} : 1.58 - 1.73 non Résultat expérimental, étude complémentaire
	Log K _{ow} : 1.63 - 1.65 non Résultat expérimental, étude clé

Mobilité dans le Sol:	Données non disponibles.
------------------------------	--------------------------

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Ethanol	Données non disponibles.
Ethanol, 2-butoxy-	Données non disponibles.
Propane	Données non disponibles.
Butane	Données non disponibles.
2-Propanol, 2-methyl-	Données non disponibles.
Acetic acid, phenylmethyl ester	Données non disponibles.
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	Données non disponibles.
Benzene, 1,1'-oxybis-	Données non disponibles.
Ethanone, 1-phenyl-	Données non disponibles.
Stoddard solvent	Données non disponibles.
Benzaldehyde	Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Données non disponibles.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Laver avant d'éliminer. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TMD

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, non-flammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.2
Label(s):	—
EmS No.:	
Packing Group:	—
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non

Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

IMDG

N° ONU: UN 1950
 Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, non-flammable
 Classe(s) de Danger Relatives au Transport
 Class: 2
 Label(s): -
 EmS No.:
 Packing Group: -
 Risques pour L'Environnement: Non
 Polluant marin Non
 Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

IATA

N° ONU: UN 1950
 Nom d'expédition: Aerosols, non-flammable
 Classe(s) de Danger Relatives au Transport:
 Class: 2.2
 Label(s): -
 Packing Group: -
 Risques pour L'Environnement: Non
 Polluant marin Non
 Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.
 Uniquement par avion cargo: Interdit.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux du Canada**Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**Identité Chimique

Ethanol, 2-butoxy-

Benzene, 1,2-dimethoxy-

4-(2-propen-1-yl)-

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Ethanol, 2-butoxy-

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 EthanolEthanol, 2-butoxy-
PropaneButaneStoddard
solvent

Gaz à effet de serre

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	Non réglementé.
CA CDSII	Non réglementé.
CA CDSIII	Non réglementé.
CA CDSIV	Non réglementé.
CA CDSV	Non réglementé.
CA CDSVII	Non réglementé.
CA CDSVIII	Non réglementé.

Règlements sur les précurseursIdentité Chimique

1,3-Benzodioxole, 5-(2-
propen-1-yl)-

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

Inventaires:

AICS:	En conformité avec les stocks
EU INV:	En conformité avec les stocks
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
IECSC:	En conformité avec les stocks
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
PICCS (PH):	Pas en en accord avec l'inventaire.
TSCA:	En conformité avec les stocks
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l'inventaire.
DSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	En conformité avec les stocks
NZIOC:	En conformité avec les stocks
ONT INV:	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks

16. Autres informations

Date de Publication:	06/30/2019
Date de la Révision:	Données non disponibles.
Version n°:	1.0
Autres Informations:	Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.